

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mercredi 18 juin 2025 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 12 juin 2025.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, M. Max TOURVIELHE.

Présent(e)s en visio : M. Philippe BÉCHERAS, Mme Martine CARRIER, M. José ORENES LERMA (Suppléant de M. Patrick FRANCOIS), M. Didier BOULLE (Suppléant de M. Patrick GAUTHIER), M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Isabelle MASSEBEUF (Suppléante de M. Gilbert MOULIN), Mme Christelle REYNAUD, Mme Bernadette MALARD (Suppléante de Mme Josiane SANCHEZ), M. Patrick SAIGNE, M. Bruno SENECLAUZE, Mme Antoinette SCHERER.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Aurélien FERLAY, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Max BOUSCHON, M. Claude BRUN, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON.

Pouvoirs :

- M. Gérard ROBERTON donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Odile DOUZET, M. Brice THIEBAUD, M. Frédéric JACOUTON, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, M. Jean-Louis MORIN (visio).

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 35
○ Pour : 35
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Le Président rappelle au Conseil syndical que le poste de Directeur Général des Services est actuellement en cours de vacance à la suite d'un départ de Monsieur Jean Charles MANRIQUE et qu'il convient d'engager la procédure de recrutement pour assurer la continuité de la direction des services de Numérian.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique (articles L.313-1 à L.313-3, L.332-8 et L.332-14), le poste de Directeur Général des Services constitue un emploi fonctionnel pouvant être pourvu :

- Par mutation ou détachement de fonctionnaires relevant de la catégorie A (ou A+),
- Ou par recrutement direct par contrat, selon les modalités de l'article L.332-8 CGFP.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

Décide de pourvoir le poste de Directeur Général des Services de Numérian par voie de mutation / détachement / recrutement direct par contrat.

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches relatives à ce recrutement, notamment :

- La publication de l'offre d'emploi sur les supports réglementaires,
- La sélection des candidatures,
- La conduite des entretiens,
- Le choix du ou de la candidate retenu(e).

ARTICLE 3

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces administratives et à prendre toutes décisions utiles relatives à la nomination du Directeur Général des Services.

ARTICLE 4

Précise que la rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire applicable et le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées, dans le cadre des textes en vigueur (notamment RIFSEEP).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

ARTICLE 5

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État pour le contrôle de légalité.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 18 juin 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD